

Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du lundi 12 mai 2025

Délibération n°2025-023

[Avis] Cadre stratégique et de gestion des contrats étudiants.

VU la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités ;

VU le code de l'Education, notamment les articles L.123-1 à L123-9, L811-2 et D811-1 à D811-9 ;

VU le schéma directeur de la vie étudiante, approuvé le 24 mai 2024

VU l'agenda social 2025-2026, approuvé lors du CSA du 28 avril 2025

Considérant ce qui suit :

L'université d'Orléans a engagé une réflexion sur la définition d'un cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants afin de répondre aux enjeux identifiés et des attentes exprimées dans le cadre du schéma directeur de la vie de l'étudiant, du projet d'administration et de l'agenda sociale 2025-2026. Il s'agit définir des priorités stratégiques en termes d'emploi étudiant, d'améliorer l'accès aux emplois étudiants et les conditions de ces emplois. **La visée de ces travaux est en outre d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'aider à l'autonomisation des étudiants par une action sociale renforcée.**

Plusieurs groupes de travail, composés des représentants du personnel, de services recruteurs au sein de l'établissement, d'étudiants, de la DGSA formation et vie étudiante, et des membres de la DRH de l'université, se sont réunis pour élaborer des propositions concernant ces emplois étudiants.

L'objectif est de définir un plan d'actions pluriannuel (2025 à 2027) avec l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour améliorer et sécuriser la gestion des emplois étudiants et valoriser ces emplois.

Ce cadre de gestion sera donc mis en œuvre de façon progressive à compter de son adoption en conseil d'administration après consultation de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et du comité social d'administration (CSA). Les nouvelles dispositions s'appliqueront aux nouveaux recrutés.

Ce cadre stratégique et de gestion fera l'objet d'un bilan annuel en CFVU et CSA.

Le cadre stratégique et de gestion des emplois étudiants ainsi que le plan d'actions pluriannuel du cadre de gestion des emplois étudiants sont joints en annexes.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable au cadre de gestion des contrat étudiants.

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, 05/06/2025

Le Président du Conseil Académique



Romain ABRAHAM